

Baisse de la péréquation pour Trois-Rivières « On s'enrichit collectivement »

Le 6 novembre 2024 – Chaque année, le gouvernement du Québec octroie des dizaines de millions de dollars aux municipalités dans le cadre du programme de péréquation municipale. Ce programme permet aux villes dont le potentiel fiscal est relativement faible d'offrir des services de base à leurs citoyens sans imposer un niveau de taxation excessif.

Pour l'année financière 2025, la Ville de Trois-Rivières recevra 616 453 \$ soit une diminution de 78,6 % par rapport à 2024. Il s'agit du plus petit montant octroyé à Trois-Rivières depuis 2004. Cette réduction représente un défi financier pour l'administration municipale qui devra ajuster son budget en conséquence. Cependant, elle témoigne également de l'augmentation de la richesse foncière de Trois-Rivières, qui se rapproche de la moyenne québécoise.

Trois-Rivières en mode rattrapage

Il est bien connu que la valeur des maisons à Trois-Rivières était parmi les plus basses de la province. Toutefois, ces dernières années, la ville a connu un essor immobilier significatif, qui s'est traduit l'an dernier par des records en mises en chantier et en construction. Le nouveau rôle d'évaluation 2025-2027 révèle d'ailleurs une augmentation moyenne de 51,5 % des valeurs des propriétés à Trois-Rivières.

« Après le dépôt du nouveau rôle d'évaluation, la baisse de péréquation démontre qu'on s'enrichit collectivement. Nous nous rapprochons progressivement de la moyenne québécoise et augmentons notre pouvoir d'achat. Trois-Rivières est sur la bonne voie, c'est une excellente nouvelle. Nous sommes fiers de voir notre ville progresser et de constater l'impact positif de nos décisions. » affirme le maire Jean Lamarche.

Ville de Trois-Rivières
Direction des communications
et de la participation publique

1325, pl. de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H3

Tél. : 311 ou 819 374-2002
Ligne média : 819 384-2980
communication@v3r.net

Un programme pour soutenir les villes plus défavorisées

Le programme de péréquation municipale du Québec vise à compenser les municipalités dont la valeur foncière est inférieure à la moyenne provinciale, souvent signe d'un ralentissement économique ou d'une croissance plus lente.

La répartition des fonds entre les municipalités bénéficiaires est basée sur la richesse foncière uniformisée par habitant, un indicateur qui permet de mesurer et de comparer la capacité des municipalités à générer des revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes.

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation publique